

> DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

Le professeur d'art dramatique enseigne à une personne ou à un groupe les arts du théâtre et de la parole : comédie, dramaturgie, interprétation, déclamation, etc. Il apprend aux futurs comédiens, amateurs ou professionnels, les différentes méthodes pouvant servir à interpréter un rôle au théâtre, au cinéma ou encore à la télévision. Il transmet ainsi tout son savoir sur les techniques corporelles, vocales, gestuelles et respiratoires nécessaires au comédien. Outre les disciplines spécifiques, il dispense des cours d'histoire de la littérature, du théâtre et des spectacles, de mouvement scénique, de techniques du spectacle (dont la scénographie), etc. Il peut également intégrer d'autres disciplines artistiques comme la marionnette, la danse, l'improvisation, etc.



Vidéo **métier** Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, créativité, patience, connaissance approfondi du milieu et de l'histoire du théâtre, être à l'écoute.

> PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

Associations de théâtre, conservatoires, structures départementales ou régionales, écoles

> FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

Aléatoire car une embauche peut dépendre des opportunités et de la réputation. Les professeurs de théâtre sont souvent des artistes ayant pratiqué depuis de nombreuses années. Il est donc essentiel d'avoir pris des cours de théâtre. Cependant il existe un diplôme formant à ce métier, le DE (bac +2). Le Diplôme d'Etat d'enseignement du Théâtre est délivré après examen sur épreuves, au terme d'une formation diplômante ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les Ecoles d'Arts de La Scène et du Spectacle forment également les professeurs de théâtre.

L'activité de ce métier s'exerce sur des lieux de tournage, de spectacle, en studio, en relation avec un metteur en scène, un réalisateur et des équipes techniques (coiffure, maquillage, costume, ...). Elle peut impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours ou semaines. L'activité est soumise au rythme de la programmation des spectacles et des tournages.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.